

Annexe II a
Règlement d'examen

Spécialité « logistique et transport » de brevet d'études professionnelles						
INTITULÉ DES ÉPREUVES	Unité	Coef	Scolaires établissements publics ou privés sous contrat, Apprentis C.F.A. ou sections d'apprentissage habilités	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires établissements privés hors contrat, Apprentis C.F.A. ou section d'apprentissage non habilités, Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats individuels	Durée de l'épreuve ponctuelle
EP1 - Activités de logistique et de transport	UP1	9 (1)	C.C.F*	C.C.F	Ponctuel oral	20 min (+1h pour P.S.E.)
EP2 - Conduite de chariot de manutention mécanisée	UP2	4	C.C.F	C.C.F	Ponctuel écrit pratique	30 min
EG1- Français - Histoire - Géographie - Éducation civique	UG1	6	Ponctuel écrite	C.C.F	Ponctuel écrite	3 h
EG2 - Mathématiques	UG2	4	C.C.F	C.C.F	Ponctuel écrite	1 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	2	C.C.F	C.C.F	Ponctuel	

* Contrôle en cours de formation.

(1) dont coefficient 1 pour la prévention, santé, environnement.